

ARRETE DU MAIRE

Arrêté du Maire n°2025-165



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par la société Hubert Besson Services pour l'obtention d'un arrêté Municipal Permanent sur l'année 2026, portant sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

- **Travaux déploiement de la fibre optique**
- **Interventions de maintenance**

Déclare pouvoir intervenir à tout moment. Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de régler la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par la société Hubert Besson Service sont interdits sur l'ensemble des voies situé à l'intérieur du périmètre de la commune **jusqu'au 31/12/2026**.

Toutes les mesures devront être prises par la société Hubert Besson Services, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de la société Hubert Besson Services .

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier.

Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs
- Et amplification sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Société Hubert Besson Services

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 08 décembre 2025

Le Maire ,

Christian SOULIER

